



**SIKOV**

SCHWEIZERISCHE INFORMATIONS-KONFERENZ  
OEFFENTLICHER VERWALTUNGEN

**COSIAP**

CONFERENCE SUISSE DE L'INFORMATION  
DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

**COSIAP**

CONFERENZA SVIZZERA DELL'INFORMAZIONE  
NELLE AMMINISTRAZIONI PUBBLICHE

## Types d'adhésions et cotisations correspondantes

La COSIAP propose les possibilités d'adhésion suivantes:

Type d'adhésion	Cotisation annuelle
Membre individuel (pour les personnes)	150 CHF
Membre collectif pour les cantons et les villes de moins de 100'000 habitants (AI, AR, GL, JU, NW, OW, SH, UR)	300 CHF
Membre collectif pour les cantons et les villes dont la population est comprise entre 100'000 et 299'999 habitants (BS, GR, NE, SO, SZ, TG, ZG)	600 CHF
Membre collectif pour les cantons et les villes de plus de 300'000 habitants (AG, BE, BL, FR, GE, LU, SG, TI, VD, VS, ZH) de même que pour les Départements de la Confédération, la Chancellerie fédérale et la Principauté du Liechtenstein.	800 CHF
Affiliation passive pour les personnes qui se sont retirées de la vie active professionnelle.	75 CHF

- Ces types d'adhésions et les cotisations correspondantes ont été adoptés par l'Assemblée générale de la COSIAP le 3 septembre 2015.
- Lors de l'Assemblée générale du 23 novembre 2017, un changement de pratique a été décidé: chaque Département de la Confédération, ainsi que la Chancellerie fédérale, est considéré comme un membre collectif en tant que tel.
- Lors de l'assemblée générale du 14 novembre 2025, il a été décidé que la Principauté du Liechtenstein serait classée dans la même catégorie d'adhésion collective que les départements fédéraux et la Chancellerie fédérale.